

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Présents : Tous les membres excepté

Excusés : Monsieur Pierre Albert VIONNET qui a donné procuration à Monsieur Joël LORIN, Monsieur Philippe PAILLARD qui a donné procuration à Monsieur Daniel PASQUIER, Monsieur Florent ROBBE, Madame Virginie CUENIN.

Secrétaire de séance : Marie Hélène TRIMAILLE

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour.
Unanimité

Approbation du Compte Rendu :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Maire :

Le Maire fait part de la division d'une partie de la cure [côté église] qui a été vendue.

1a. Modification des affectations de résultats : Budget Général :

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération n° 2016-02-02a du 11 mars 2016. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation de résultat du Budget Général.

1b. Modification des affectations de résultats : Budget Eau :

Monsieur le Maire informe son assemblée qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération n° 2016-02-02b du 11 mars 2016. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation de résultat du Budget Eau.

2. Vote des taux d'imposition :

L'état diminue la Dotation Globale de Fonctionnement 2016 de 22 000 €. Cette baisse ne sera pas compensée par l'augmentation systématique des bases d'imposition (+ 1 % - environ 4 000 €). Néanmoins, le Conseil décide de maintenir cette année les taux en vigueur. Ces taux devront être augmentés dans les années à venir, vu le programme des travaux à réaliser.
10 Pour, 2 Contre.

3. Vote des budgets 2016 :

Les budgets cimetière, zone artisanale, eau, bois et communal sont présentés et acceptés à l'unanimité.

4. Transfert de la compétence « programme local de l'habitat » à la CCMO2L :

La Communauté de Communes envisage son adhésion à l'Etablissement Public Foncier du Doubs pour bénéficier du Programme Local d'Habitat.

Le Conseil accepte le transfert de sa compétence à la Communauté de Communes.

9 Pour, 3 Abstentions.

5. Demande aide financière à l'agence de l'eau :

Il y a lieu d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau suite au dossier SOPRECO (pour la cartographie des réseaux d'eau) Unanimité.

6. Convention télé-déclaration et télépaiement de la contribution de solidarité :

Dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs, il est nécessaire de passer une convention afin de permettre la télé-déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité. Unanimité.

7. Devis pour remplacement des radiateurs électriques des appartements « Horizon » :

3 devis sont parvenus. L'entreprise POURCELOT est retenue pour le remplacement des radiateurs des appartements appartenant à la commune dans le bâtiment Horizon. Montant des travaux : 7997 €. Unanimité.

8. Demande d'achat en zone artisanale :

2 nouvelles demandes d'achat de parcelles sont parvenues en mairie. L'une est prématurée, le projet n'étant pas assez avancé. L'autre projet est à affiner. Unanimité.

9. Demande de subventions :

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas répondre aux différentes demandes de subventions d'associations, autres que celles habituellement aidées.

10. Demande de LT2MH :

LT2MH, entreprise itinérante de vente, conseil et réparation de cycles demande l'autorisation de s'implanter dans le village. Le Conseil désire obtenir plus de précisions avant de prendre sa décision.

11. Demande de l'EARL THOMET :

L'EARL THOMET a dû, à plusieurs reprises, s'approvisionner en eau sur le réseau communal, à ses frais ; la ferme n'étant pas raccordée au réseau. Elle demande un dégrèvement sur la partie transport. Madame THOMET n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Le Conseil accorde un dégrèvement de 25 %, uniquement sur la partie « consommation d'eau » correspondant à la part transport.

Une délibération est prise pour permettre l'approvisionnement sur le réseau communal en cas d'insuffisance d'eau et l'application d'un dégrèvement systématique de 25 % sur la part consommation d'eau.

Unanimité

12. Devis FEVRE pour les bâches des tentes :

Un devis de 3 143 € HT est accepté à l'unanimité pour le remplacement des bâches des tentes de la commune.

13. Tarifs vente eau :

Les tarifs eau 2015 sont reconduits. Unanimité

15. Questions diverses :

- APROJE : Suite au rapport de l'APROJE concernant la sécurité et l'ergonomie dans l'école, les prescriptions émises seront effectuées par la Commune.
- Litige Taxe foncière : Après lecture du dossier, le Maire, la commune et Madame TRIMAILLE, victimes de propos diffamatoires se réservent le droit de déposer plainte.
- Péricolaire : le budget prévisionnel est présenté au Conseil. La participation des communes pour l'année 2015 est de 21 670 €.
- Clouterie : L'incendie de la Clouterie semble être d'origine criminelle. Le pyromane serait appréhendé.
- Courrier Jumelage des Ailes : L'association demande une subvention exceptionnelle pour 2017, 20^{ème} anniversaire de l'association. La Commune propose la gratuité de la salle durant l'accueil des amis de Longueville.
- Cartes PPRI : Les nouvelles cartes modifiées du Plan de Prévention des Risques d'Inondation ont été adressées en mairie. Dossier chez le Préfet.
- Le Maire fait part du plan et du coût des travaux de la rue des Prés. (165 027 €)
- Le Conseil décide de ne pas préempter pour la vente de la licence IV de l'Hôtel des Deux Lacs.
- Contrat Protection Juridique : 400 € de cotisation (après abattement de 300 €)
- Demande d'un local de 50 m2 de la part du cabinet de kinésithérapie pour une école du dos. Des renseignements complémentaires sont nécessaires pour accéder à cette demande.
- Courrier de Madame Micheline LORIN : Elle fait part à la commune de la vente d'une parcelle de terrain. Une estimation par les Domaines sera réalisée.
- Contentieux urbanisme : Le conseil municipal a pris connaissance d'un dossier de contentieux d'urbanisme et rejette le recours gracieux proposé.
- Mot anonyme : M. le Maire diffuse à l'assemblée délibérante le « sympathique mot anonyme » trouvé dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- Repas Fête des Abergées : Il aura lieu le 27 mai au Coude. Les Abergées de plus de 80 ans, non présentes au repas recevront un bon pour un gâteau de ménage.
- Réunion pour le projet de la mairie : Le Maire fait part de l'évolution du dossier.
- AG du Syndicat Mixte des Deux Lacs : Madame TRIMAILLE fait un rapide Compte Rendu.
- Avancement des travaux Espace les Vallières : Monsieur Lorin fait le point sur l'avancée des travaux.
- PLU : Prochaine réunion le 29 avril.
- Commission Aménagement du Territoire : Monsieur FERCOT évoque le projet de la Maison de Santé de la Communauté de Communes. Le projet est revu à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

Mr PASQUIER D.
Maire,